



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N° 7
du 16 Mars 2023
(Propositions
investissements 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 27 février 2023

PRÉFECTURE DU LOIRET

30 MAR. 2023

COURRIER 3

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller départemental, Canton de la Ferté-Saint-Aubin
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

NOMBRE de
PRESENTS
7

NOMBRE de
VOTANTS
7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 7 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



L'objet du présent rapport est de vous présenter pour chacune des opérations inscrites au PPI pour 2023, le détail des propositions budgétaires, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2023/2025 adopté par délibération du 8 février 2023.

Le total proposé au budget 2023 s'élève à 783 966 €.

Chapitre 20 :

Frais d'études :

Article 2031

Assistance pour la maîtrise d'œuvre pour la loi sur l'eau.
Coût estimé : 30 000 € HT.

✓ Concessions de logiciels de finances :

Article 2051

Chaque année, le SMAEDAOL doit s'acquitter du droit d'usage du logiciel informatique qui gère la gestion des finances.
Coût estimé : 1 800 € HT.

Chapitre 21 :

✓ Terrains nus :

Article 2121

L'arrêt des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'emprise incluant les espaces verts aéroportuaires, est effectif depuis le 1^{er} juillet 2022. Cette mesure vise à préserver la santé des agents d'entretien et des usagers dans le cadre de la biodiversité.

Pour l'entretien autour des feux de balisage, cette nouvelle mesure oblige le gestionnaire à ne plus faire usage de produits phytosanitaires et trouver des moyens éco-responsables adaptés.

Une partie de l'entretien sera réalisée par la tonte, et pour préserver les feux de balisage, la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé sur 5 cm protégera les feux et les regards (éviter la pousse de l'herbe) sur une zone difficile d'accès et fragile.

Coût estimé : 99 000 €

✓ Terrains nus

Article 2121

Programme énergies nouvelles, le SMAEDAOL pour poursuivre son engagement dans le programme ACA et obtenir d'ici 2030 le niveau ACA 3+, doit arriver à la neutralité carbone, cet objectif ne pourra être atteint qu'en cherchant des solutions auprès d'énergies nouvelles : panneaux photovoltaïques sur les couvertures des bâtiments existants, création d'ombrières avec toits en panneaux photovoltaïques avec la possibilité d'auto-consommer une partie de la production, relamping...

Il convient d'engager une première phase en 2023, qui se poursuivra sur plusieurs années.

Coût estimé : 150 666 €

✓ Gros entretien immobilier :

Article 2131

Le patrimoine immobilier du SMAEDAOL est constitué des propriétés du Dhuy, du Petit Buisson, de l'aire d'hébergement, de l'aérogare et ses bâtiments extérieurs. Ce patrimoine nécessite un entretien constant et parfois d'importantes réparations. Le Dhuy et le Petit Buisson nécessitent une attention particulière pour éviter la dégradation des bâtiments (surface de toiture importante). Il est proposé d'effectuer ces travaux de suivi bâtementaire, seul un suivi régulier permettra d'éviter de gros investissements.

Coût estimé : 80 000 € HT

✓ Revêtement salle de réunion

Article 2131

La moquette de la salle de réunion est tachée et compliquée à entretenir, de nouveaux matériaux existent pour faciliter l'entretien et valoriser la salle. Il est proposé de changer le revêtement de la salle de réunion.

Coût estimé : 15 000 € HT

✓ **Ecrans d'affichage dynamique dans l'aérogare** **Article 2151**

Il est apparu à l'utilisation de la nécessité d'afficher les horaires des vols au départ et à l'arrivée pour renseigner les passagers mais aussi les services de l'Etat. Cela permettra également de faire la promotion de l'aéroport, tout en valorisant le territoire et ses événements.

Coût estimé : 17 000 € HT

✓ **Balayeuse voirie extérieure avec cabine :** **Article 2154**

Le SMAEDAOL ne dispose pas de balayeuse extérieure. Ce besoin est notamment dû à la mise en place du zéro phyto qui implique de ramasser les herbes qui sont arrachées par la mono brosse acquise pour désherber les parkings et bordures sur l'emprise aéroportuaire. La propreté du site doit rester un point essentiel pour l'image de l'aéroport. Les obligations réglementaires sont venues compliquer cet objectif.

Coût estimé : 50 000 € HT

✓ **Extincteurs :** **Article 2154**

Pour remplir l'une des nombreuses conditions de délivrance des certificats Q4 (normes de protection incendie exigées par les compagnies d'assurances), le candidat au certificat doit mettre en place une politique de renouvellement de son parc d'extincteurs mobiles avec comme objectif un parc d'appareils de moins de 10 ans de service. Afin de respecter les normes, avec 173 extincteurs sur l'ensemble du site de l'aéroport, un renouvellement des extincteurs est nécessaire.

La poursuite du renouvellement des extincteurs mobiles les plus anciens s'élève à **7 000 € HT**.

✓ **Transpalette** **Article 2155**

Le colisage arrive de plus en plus en palette, pour éviter la manipulation manuelle, cet outil essentiel dans le processus logistique facilite la manutention des stocks dans les entrepôts de l'aéroport, le chargement dans les véhicules de transport et la réception des marchandises.

Coût estimé : 1 500 €

✓ **Régulateurs balisage :** **Article 2155**

Pour transporter l'alimentation des feux de balisage sur des grandes distances, il est nécessaire d'utiliser un régulateur à courant constant. L'aéroport dispose de huit régulateurs, qui pour certains ont plus de 20 ans, il convient de pourvoir au remplacement des régulateurs les plus anciens, sachant que les délais d'approvisionnement peuvent prendre plusieurs mois.

Cette opération se déroulera sur 2 ans (en 2023 et en 2024)

Coût estimé : 15 000 € HT.

✓ **Renouvellement sécurisation des installations électriques de l'aéroport**

Article 2155

La catégorie 1 contraint le gestionnaire à avoir une installation électrique temps zéro. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des onduleurs pour prendre en charge la mise en fonctionnement du groupe et le temps de fourniture de l'électricité. L'Aéroport est en bout de ligne d'approvisionnement et la mauvaise qualité de fourniture d'électricité sollicite les installations aéroportuaires. La centrale électrique dispose de deux régulateurs de 60 KVA, il convient de remplacer le plus ancien par un onduleur de 80 KVA et une armoire batterie neuve.

Coût estimé : 30 000 € HT

✓ **Renouvellement vidéo protection :**

Article 2157

L'aéroport est doté d'un système de vidéoprotection depuis 2011, à ce jour il y a en service 32 caméras sur le site qui se sont révélées fortes utiles, notamment pour résoudre les incivilités et dans le cadre d'accident aérien. Certaines caméras datent de 2011 et sont devenues trop anciennes pour avoir une résolution suffisante et il convient de procéder à leur remplacement.

Coût estimé : 80 000 € HT

✓ **Solution et services de systèmes de sécurité incendie**

Article 2157

Les hangars commerciaux ont été équipés de détecteurs incendie ioniques lors de la construction des hangars en 1991. Ce matériel existant est obsolète et les têtes de détection sont interdites d'utilisation depuis 2022 et doivent être démontées et démantelées conformément à la réglementation. Il convient de remplacer ce matériel pour mettre en sécurité les hangars commerciaux.

Coût estimé : 140 000 € HT

✓ **Aménagement véhicule Péril Animalier**

Article 2182

Depuis le désengagement de l'Etat, la Direction générale de l'Aviation Civile (DGAC) conduit des audits auprès des prestataires de la navigation aérienne (pour mémoire quatre audits par an). Dans ce cadre, l'audit du Péril Animalier/RFFS a fait apparaître que le système de gestion de la sécurité mis en place est suffisant, néanmoins afin d'être conforme aux exigences essentielles définies dans le règlement (UE 2018/1139) trois écarts ont été relevés dont des actions correctives sur le Service de Prévention du Péril Animalier (SPPA). Le SMAEDAOL a depuis nommé un référent Péril Animalier qui a été formé à l'école des Pompiers d'Aérodrome de CHATEAUROUX. Un véhicule dédié à cette mission a été acheté, reste à l'équiper conformément à l'arrêté du 10 avril 2007.

Coût estimé : 30 000 € HT

✓ **Renouvellement informatique :**

Article 2183

Suite à l'arrêt de maintenance du logiciel Windows Seven il est prévu le changement de PC qui fonctionnent encore sous Windows 7. Ces logiciels ne sont plus suivis par le constructeur depuis le 14 Janvier 2020. Cette décision unilatérale pose problème pour la connexion en réseau et la protection du réseau informatique. Le logiciel du marché Windows 10 nécessite des ordinateurs avec de plus en plus de puissance notamment pour l'exploitation des images et des logiciels spécifiques à la sûreté et à l'aéroportuaire. Cela implique l'achat de logiciels nouvelle génération et le remplacement des postes actuels.

De plus, il est nécessaire de changer le PC de la salle de réunion

Coût estimé : 6 000 € HT.

✓ **Serveur Dell :**

Article 2183

Le serveur DELL PowerEdge R540 (C1RN3N2) a été installé début 2018. Il n'est plus garanti par Dell (garantie constructeur). En cas de défaillance du matériel cela se traduit généralement par une indisponibilité totale du réseau informatique et en l'absence de garantie, le dépannage du serveur ne pourrait être assuré dans les plus brefs délais et le remplacement des pièces défectueuses serait alors à la charge du SMAEDAOL. Hors garantie, le constructeur n'est pas tenu d'assurer un stock de pièces de rechange pour le matériel. Le serveur, possède les rôles suivants :

Gestion des comptes utilisateurs, serveur de fichiers, serveur d'impression, serveur de messagerie, serveur VPN, serveur d'alarmes, serveur GED, serveur d'applications. Vue l'importance de ce matériel pour le fonctionnement de l'aéroport, il convient de faire un remplacement préventif

Coût estimé : 25 000 € HT.

✓ **Etuve (four)**

Article 2188

Le SMAEDAOL loue ses salles pour de l'évènementiel. Pour rendre ces lieux plus attrayants, notamment pour les réceptions, il est apparu que l'absence de matériel de remise en chauffe des plats faisait faute. Aussi bien pour nos locataires que pour le SMAEDAOL.

Coût estimé : 6 000 € HT.

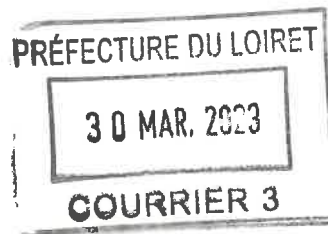
Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

D'adopter le programme d'investissement 2022 présenté en exposé ci-dessus pour un montant total de 783 966 Euros.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

